

MOUVEMENT RENTREE 2022

Par rapport à l'an dernier peu de modification. Celles qui sont apportées tendent à nommer le plus possible d'enseignants à titre définitif.

Remarques du SNUDI FO : avec les postes à exigences particulières, les postes à profil et cette année les postes réservés pour les étudiants en M2 qui se destinent à passer le concours en juin 2023, c'est autant de postes en moins pour le mouvement des titulaires. A cette rentrée, les étudiants seront en poste à plein temps dans une classe.

Qui participe ?

- Les enseignants à participation obligatoire qui sont : les enseignants affectés à titre provisoire, les enseignants postulant dans le cadre d'une réintégration, les enseignants stagiaires sous réserve de titularisation et les entrants dans le département.
Ces personnels devront formuler en plus des vœux précis, un vœu groupe à mobilité obligatoire (MOB)
- Les enseignants qui ont une mesure de carte scolaire : pas d'obligation de formuler un vœu groupe à mobilité obligatoire
- Les enseignants qui participent volontairement : ce sont les collègues titulaires qui souhaitent changer d'école, sans obligation de mettre de vœu groupe MOB.

Que faire ?

- Se connecter sur l'application SIAM. Ouverture du serveur mardi 12 avril à 14h au lundi 25 avril à 14h (sous réserve de confirmation dans la circulaire).
- Si un enseignant fait une demande de bonification au titre du rapprochement de conjoint, de la famille, du handicap, veiller à fournir les documents demandés sur l'application Colibri (sauf pour le handicap c'est par courrier) et de cocher la bonne case lorsque vous vous connecterez pour faire le mouvement sur SIAM.

Les nouveautés :

- Un seul écran pour postuler
- 60 vœux possibles (précis, vœu groupe)
- Un vœu groupe à mobilité obligatoire pour ceux qui participent avec obligation (voir plus haut). Seulement 4 vœux groupes MOB – Autour de Bourgoin, Haut Rhône Dauphinois, Isère Rhodanienne Nord et Isère Rhodanienne sud- ce qui signifie que les collègues seront très certainement nommés à titre définitif sur ces zones car elles sont peu demandées.
- L'ordre de classement des communes dans les vœux groupe est établi par l'administration suivant l'ordre alphabétique de celles-ci. Cet ordre pourra être modifié par le participant. Pour chaque vœu groupe sera associé la nature du poste (enseignant maternelle, enseignant élémentaire, TR, ASH). Pour le vœu groupe MOB, la nature ASH n'y est pas car ceux qui ont l'obligation de participer sont surtout les stagiaires et ce à hauteur de 80%)

Contestations :

- Ne pourront être prises en compte que si le mouvement respectent bien ce qui a été défini.

CONSEIL :

Si je participe au mouvement cette année, je prends contact avec le SNUDI FO qui m'accompagnera pour la réalisation de mon mouvement et pour le suivi de mon dossier. Bien remplir la fiche de suivi et nous l'envoyer.

Le SNUDI FO fera une permanence à la bourse du travail le mercredi 13 avril de 9h à 16h30.

Et pour ceux qui se sont inscrits à l'un de nos stages de la semaine du 11 au 15 avril, ce sera un point spécifique.